

COMPTE RENDU

RÉUNION

18 février 2010

M. ESNAULT Jean-Luc a été élu(e) secrétaire

Étaient présents COURTIGNÉ M-M. DENIEL F. GOUVERNEUR G. ESNAULT J-L. PHÉLIPPÉ J. BOUVET J-P. BRU N. COUDERC C. LECLERC F. BARRÉ B. PELTIER L-C.. DOUESSIN C
Formant la majorité des membres en exercice.

Absente|excusée : LE GUÉHÉNNEC L.(pouvoir à Barré Bruno) ROULLEAU G. (pouvoir à Phélippe Joseph) |

Absent(e)(s) :

M. DOUESSIN Christine a été élu(e) secrétaire

01.18.02.10

TARIFS 2010 RÉVISION DES TARIFS ASSAINISSEMENT

02.18.02.10

RÉVISION DES TARIFS CIMETIÈRE

03.18.02.10

REVISION TARIFS SALLES

04.18.02.10

SUBVENTIONS COMMUNALES 2010

05.18.02.10

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT C.C.A.S.

06.18.02.10

CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL

MISE EN CONCURRENCE DES ENTREPRISES D'ASSURANCES

07.18.02.10

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

TARIFS 2010**RÉVISION DES TARIFS : ASSAINISSEMENT :**

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **vote** une augmentation de $\pm 2\%$ ➤ **redevance annuelle** applicable au **01 janvier 2010**

NB PERS	P.F H.T.
1	69 €
2	123 €
3	169 €
4	197 €
5	214 €

➤ **EURL RIBAUT** « Les Pointellières » applicable au **01 janvier 2010**

	H.T
m3 consommé	1.11 €
Forfait annuel	172.00 €

➤ **Taxe raccordement constructions nouvelles** : inchangée
600 € applicable au **01 avril 2009****RÉVISION DES TARIFS : CIMETIÈRE**

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **vote** une augmentation de $\pm 2\%$ applicable au **01 janvier 2010****Concessions terrain**

<u>Durée</u>	<u>tant</u>
15 ans	60 €
30 ans	87 €
50 ans	135 €
Perpétuelle	318 €

Concessions columbarium

<u>Durée</u>	<u>tant</u>
15 ans	426 €
30 ans	678 €
50 ans	1 065 €

Travaux

<u>Nature Travaux</u>	<u>tant</u>
Fosse enfant	63 €
Fosse 1 place	161 €
Fosse 2 places	236 €
Fosse 2 places (SC)	332 €
Fosse 3 places	332 €
Exhumation	63 €
Rassemblement d'os	35 €

REVISION TARIFS SALLES

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **vote** une augmentation de $\pm 2\%$ Tarifs applicables au **01 janvier 2011**

Salle polyvalente		2011
	Vin d'honneur	22.00 €
Petite salle		
	Cuisine	53.00 €
	Demi-journée	53.00 €
	Journée	106.00 €
Grande salle		
	Cuisine	53.00 €
	Demi-journée	117.00 €
	Journée	235.00 €

Salle de sports		2011
	Location par jour d'occupation	168.00 €

SUBVENTIONS COMMUNALES 2010

Après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **vote** les subventions ci-dessous

SUBVENTIONS 2010	
A.C.C.A.	40 €
ÉTOILE SPORTIVE	460 €
CLUB ST MARTIN	150 €
LES ENFANTS D'ABORD	100 €
ADMR	100 €
LOISIRS EN HERBE	100 €
OCCE Ecole (2€ x 64)	128 €
TOTAL	1 078 €

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT C.C.A.S.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **inscrit** au budget primitif 2010 la subvention suivante :

C.C.A.S.	1 000 €
----------	---------

CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL MISE EN CONCURRENCE DES ENTREPRISES D'ASSURANCES

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le contrat d'assurance des risques statutaires du personnel conclu avec ta CNP Assurances arrive à échéance le 31 décembre 2010.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à ta Fonction Publique Territoriale notamment l'article 26,

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour application de l'article 26 de la loi n° 8453 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités territoriales et établissements territoriaux,

Vu le décret n° 85-643 du 26 janvier 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion,

Vu le décret n° 98-111 du 27 février 1998, par lequel les contrats d'assurance sont soumis aux dispositions du Code des Marchés Publics, dont la réglementation impose une mise en concurrence périodique.

- **décide** :

Article 1 : La mairie de SAULNIERES mandate le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour mettre en œuvre les procédures de mise en concurrence des entreprises d'assurances agréées, pour son compte, en vue de souscrire un contrat d'assurance des risques statutaires du personnel.

Article 2 :

Les risques à couvrir concernent :

- les agents stagiaires et titulaires affiliés à ta CNRACL,

- les agents stagiaires et titulaires non affiliés à ta CNRACL et les agents non titulaires.

Article 3 :

La collectivité s'engage à fournir au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine, en tant que de besoin, les éléments nécessaires à la détermination de la prime d'assurance.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de D.P.U concernant la parcelle AA 130 partie appartenant à M. DUCHENE/ALLAIRE.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

= **renonce** à son droit de préemption sur la parcelle désignée ci-dessus.

LOCATIONS APPARTEMENTS 10 rue des Paludiers

M. le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de locations pour les logements situés 10 rue des Paludiers.

M. LACIRE René pour logement A T1 bis (rdc), M. AULLAINS Stéphanie pour le logement B T3 (entrée rdc) et M. NIZAN Rozelyne pour le logement C T3 (étage)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

= **accepte** de louer les logements A-B-C situés 10 rue des Paludiers à M. LACIRE René, M. AULLAINS Stéphanie et M. NIZAN Roselyne,

= **autorise** Mr le Maire à en poursuivre la réalisation par la signature des baux.

DÉCISIONS

* **Bibliothèque** :

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- donne son accord pour l'achat du logiciel de gestion Orphée, coût 755 €. HT

*** Toilettes pizzeria :**

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de confier les travaux de charpente à l'entreprise LACIRE Yvon Saulnières pour un montant de 1 960 € HT
- décide de confier les travaux de couverture à l'entreprise DESBOIS La Bosse pour un montant de 1 053.50 € HT